

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le jeudi 27 juin deux mille dix-huit à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUÊNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Jean-Luc LANCELEVEE, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Mme MONTSEC
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. PINSTON
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Mme ROIRAND
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. MERCIER
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Mme CANALES

ETAIENT ABSENTS

- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale,
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale,
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : Monsieur Hervé DUSSOL
- 3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
- 4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 11 avril 2019.

DELIBERATIONS GROUPEES

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec les groupes d'opposition. Ainsi, il est convenu qu'un résumé des délibérations sera soumis et fera l'objet d'un vote unique. Il s'agit des points suivants :

- o RESTAURATION D'ARCHIVES DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
- O ECOLES DU FAISAN DEMANDES DE SUBVENTIONS
- o PERSONNEL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- o PROGRAMME D'INTERET GENERAL
- CESSION FONCIER A BORDEAUX-METROPOLE
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE KERMESSE
- TARIFS PUBLICS SERVICES PETITE ENFANCE MODIFICATION DU BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES
- o MEDIATHEQUE PILON

DELIBERATIONS GROUPEES

1. <u>DELIBERATION N° 2019-28 - RESTAURATION D'ARCHIVES - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL</u>

Présenté en Commission Ressources du 18 juin 2019

Lors d'une visite effectuée par la Mission d'action territoriale, il a été constaté que les archives communales présentaient plusieurs documents méritant une restauration. Dans le cadre d'un règlement d'intervention prévoyant l'octroi d'aides en investissement et en fonctionnement en matière de conservation du patrimoine écrit, le Conseil Départemental peut octroyer une aide pour la restauration de documents altérés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental d'un montant estimé à 1 600 €.

2. <u>DELIBERATION N° 2019-29 - ECOLES DU FAISAN – DEMANDES DE SUBVENTIONS</u>

Présenté en Commission Ressources du 18 juin 2019

Dans le cadre de la construction des deux écoles sur le site du Faisan, **le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité**, de solliciter différents partenaires institutionnels sur l'attribution d'aide au financement sur ce projet.

3. <u>DELIBERATION N° 2019-30 - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u>

Présenté en Commission Ressources du 18 juin 2019

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs du Personnel de manière à répondre aux besoins de la Collectivité de la façon suivante :

- Suppression de
 - o 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet
- Création de
 - o 5 postes d'Adjoints techniques à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet
 - o 1 poste d'Attaché territorial à temps complet

4. <u>DELIBERATION N° 2019-31 - PROGRAMME D'INTERET GENERAL</u>

Présenté en Commission Ressources du 18 juin 2019

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, a décidé de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour un administré pour 643.62 €

5. DELIBERATION N° 2019-32 - CESSION FONCIER A BORDEAUX-METROPOLE

Présenté en Commission Urbanisme/Cadre de vie/Travaux/Contrats/Marchés Publics du 13 juin 2019

Le Conseil Municipal s'est prononcé le 20 décembre 2018 sur une régularisation foncière des limites parcellaires de voirie/places situées place de la Libération conformément à la Loi MAPTAM. A la demande de BORDEAUX Métropole, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a précisé que la Commune a saisi le Service des Domaines pour établir une évaluation des terrains que la Commune cèdera à titre gratuit à l'EPCI.

6. <u>DELIBERATION N° 2019-33 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE KERMESSE</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé sur la mise à disposition de l'école Pasteur afin que l'Association des parents d'élèves et les équipes enseignantes organisent la kermesse scolaire.

7. <u>DELIBERATION N° 2019-34 - TARIFS PUBLICS - SERVICES PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES</u>

Présenté en Commission Jeunesse/Sports/Petite Enfance/Enfance du 20 juin 2019

A la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**, s'est prononcé sur le barème national des participations familiales à compter du 1^{er} septembre 2019 pour l'ensemble des EAJE en PSU du territoire national financés par la CAF.

8. <u>DELIBERATION N° 2019-35 - MEDIATHEQUE – PILON</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le don de 115 ouvrages de la Médiathèque à l'Association Recyclivre installée 67 cours de la Somme 33800 Bordeaux ainsi que la destruction de 14 ouvrages très abimés.

DELIBERATIONS DEGROUPEES

9. <u>DELIBERATION N° 2019-36 - ANNULATION DE TITRE</u>

Présenté en Commission Ressources du 18 juin 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la créance d'un montant de 2 986.34 € à l'encontre de l'Association Pépinière du Brignon correspondant aux frais de structure. En effet, la convention avec cette association a été dénoncée en fin d'année l'obligeant à verser des indemnités de préavis de Janvier à Février 2019 aux partenaires formateurs présents sur la structure. Cette dépense importante et non prévue ne lui a pas permis d'assumer les charges de fluides réclamées par la Collectivité.

Le Conseil Municipal s'est prononcé par 18 voix POUR, 7 voix CONTRE (Groupe « Demain, CARBON-BLANC » Groupe AGA) en faveur de l'annulation de titre à l'encontre de l'Association Pépinière du Brignon.

10. <u>DELIBERATION N° 2019-37 - CONVENTION ERASMUS+</u>

Présenté en Commission Ressources du 18 juin 2019

Le 15 février dernier, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de subvention en faveur d'un partenariat stratégique multi-bénéficiaires au titre du programme ERASMUS + avec l'Agence du service Civique/Agence Erasmus + France Jeunesse & Sport.

A la demande du Trésorier, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de préciser le montant des subventions que la Commune reversera à ses différents partenaires.

Business Training 34 830 €
Aux couleurs du DEBA 14 870 €

CIAPE 30 965 €
 Stadt Bochum 32 620 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur des subventions précisées ci-dessus.

11. <u>DELIBERATION N° 2019-38 - CHARTE POUR L'UTILISATION DE POSTES INFORMATIQUES PUBLICS</u>

Présenté en Commission Ressources du 18 juin 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité s'est prononcé en faveur des règles d'utilisation des ressources informatiques mises à disposition du public par BORDEAUX Métropole dans les espaces publics numériques de la Commune.

12. DELIBERATION N° 2019-39 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019-2024 (PPI)

Présenté en Commission Ressources du 18 juin 2019

Comme il a été évoqué lors de la dernière réunion de la Commission Ressources, Monsieur GRASSET a présenté au Conseil Municipal le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la collectivité envisagée sur les cinq prochaines années. La mise en place d'un PPI permet de donner une vision prospective et synthétique à l'ensemble des élus mais également à la population. C'est un document évolutif qu'il convient de mettre à jour en fonction des réalisations effectuées au cours des différents exercices.

Le Conseil Municipal s'est prononcé par 18 voix POUR, 7 voix CONTRE (Groupe « Demain, CARBON-BLANC » Groupe AGA) en faveur du PPI présenté.

13. <u>DELIBERATION N° 2019-40- GYMNASE LACOSTE, VALIDATION DU PROGRAMME, MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE ET MONTANT DE L'OPERATION</u>

Présenté en Commission Urbanisme/Cadre de vie/Travaux/Contrats/Marchés Publics du 13 juin 2019

Dans le cadre du projet de construction d'un nouvel équipement sportif multi activités sur le site Lacoste, Monsieur PINSTON a proposé au Conseil Municipal de lancer un Marché Public Global de Performance (MPGP) par application de l'article 34 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 201. Après avis de l'assistance à maitrise d'ouvrage qui a établi un pré-programme en lien avec le service de la commande publique de Bordeaux Métropole, cette procédure est la plus adaptée en terme d'enjeux énergétiques et d'efficacité technique dans le processus de construction de ce type d'équipement.

Le Conseil Municipal s'est prononcé par 18 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Groupe « Demain, CARBON-BLANC » Groupe AGA) pour lancer un Marché Public Global de Performance pour la construction d'un nouvel équipement sportif.

14. <u>DELIBERATION N° 2019-41 - GYMNASE LACOSTE - DESIGNATION DU</u> <u>JURY/INDEMNITES</u>

Présenté en Commission Urbanisme/Cadre de vie/Travaux/Contrats/Marchés Publics du 13 juin 2019

Dans le cadre de la procédure du Marché Public Global de Performance (MPGP), le Conseil Municipal a désigné les membres du jury chargé de donner un avis sur les listes des candidats admis à participer à la négociation, sur les prestations remises par les candidats, sur le choix de l'attributaire du marché.

Monsieur PINSTON a rappelé que le jury doit être composé de la manière suivante :

- le Maire ou son représentant, Président ;
- 5 membres du conseil municipal titulaires et 5 membres suppléants désignés au scrutin de liste.
- Le Maire, Président de droit, pourra désigner des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier eu égard au projet sans que ce nombre excède 5. 1/3 de ces

personnalités devra avoir la même qualification ou qualification équivalente à celle exigée des candidats.

L'ensemble de ces membres a voix délibérative.

Une indemnité pour la participation au jury pourra être versée aux personnes exerçant une profession en libéral, d'un montant de 500 € HT par jour plus les frais de déplacement.

- Le comptable de la collectivité et un représentant du service de la concurrence sont invités à participer au jury avec voix consultative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• A désigné les élus suivants membres du jury :

| TITULAIRES | | SUPPLEANTS | |
|------------|----------------------|------------|-------------------|
| 1. | Jean-Paul GRASSET | 1. | Cécile MONTSEC |
| 2. | Gérard PINSTON | 2. | Jean-Marie GUENON |
| 3. | Marie-Claude GOUGUET | 3. | Frédéric ALLAIRE |
| 4. | Guillaume BLANCHER | 4. | Thierry THOUVENIN |
| 5. | Marjorie CANALES | 5. | Annick BECERRO |
| | | | |

• A fixé à 500 € HT/jour, l'indemnité à verser aux personnalités qualifiées du jury exerçant une profession libérale plus les frais de déplacement.

15. <u>DELIBERATION N° 2019-42 - DELIBERATION N° 2019-42 - SITE LACOSTE - DECLASSEMENT ET VENTE A NEXITY</u>

Présenté en Commission Urbanisme/Cadre de vie/Travaux/Contrats/Marchés Publics du 13 juin 2019

Dans le cadre du projet urbain porté par la municipalité, la construction d'équipements de proximité répondant aux besoins de la population est un axe majeur. Pour ce faire, la vente de biens fonciers est un levier permettant leurs réalisations. Une partie de la parcelle ou sont situés les infrastructures sportives actuelles doit être vendue à la société Nexity d'une superficie de 25 020 m².

Le Conseil Municipal s'est prononcé par 18 voix POUR, 2 voix CONTRE (Groupe AGA) et 5 Abstentions (Groupe « Demain, CARBON-BLANC) sur une procédure de déclassement anticipé en vue de la cession au motif du maintien de l'accessibilité des usagers aux équipements publics existants. Cette procédure de déclassement par anticipation est strictement encadrée et une étude d'impact pluriannuelle tenant compte de l'aléa inhérent au déclassement par anticipation a été réalisée.

16. <u>DELIBERATION N° 2019-43- SITE LACOSTE - AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE</u> CONSTRUIRE POUR NEXITY

Présenté en Commission Urbanisme/Cadre de vie/Travaux/Contrats/Marchés Publics du 13 juin 2019

Dans le cadre de la procédure de déclassement par anticipation et la vente d'une parcelle de terrain du stade Lacoste à Nexity, Le Conseil Municipal par 18 voix POUR, 2 voix CONTRE (Groupe AGA) et 5 Abstentions (Groupe « Demain, CARBON-BLANC) a décidé de permettre que le permis de construire soit déposé avant la signature de la promesse de vente.

17. <u>DELIBERATION N° 2019-44 - FIC - AVENANT A LA CONVENTION ESPACES VERTS ET MOBILIER URBAIN 2019</u>

Présenté en Commission Urbanisme/Cadre de vie/Travaux/Contrats/Marchés Publics du 13 juin 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier, par avenant, la convention FIC avec Bordeaux Métropole dans le cadre des travaux d'aménagement paysager, de plantations et de mobilier urbain à réaliser au cours de l'année 2019.

Ainsi, le montant prévu pour réaliser des travaux paysagers sur le terre-plein Avenue Vignau-Anglade devant l'école Barbou pourra être utilisé pour aménager de nombreux espaces verts Rue Jean Capdeboscq.

18. <u>INFORMATIONS</u>

- Assurances Acceptation d'une indemnité de remboursement suite à un sinistre
- Attribution du marché d'assurance statutaire GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST ALLIANZ
 VIE CAO du 11 juin 2019

La séance est levée à 21 heures 05

Fait à Carbon-Blanc, le 5 juillet 2019

Le Maire,

A. TURBY